Image not found or type unknown

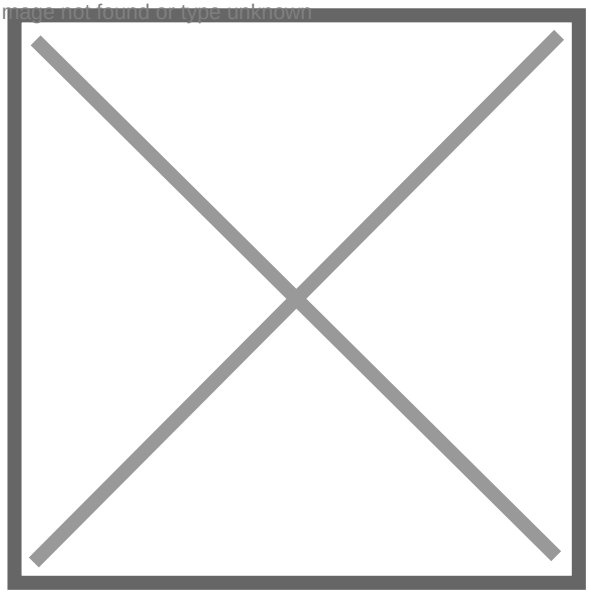

Fin de contrat de colocation non déclaré au fisc et refus du prop

Par **La Foret**, le **07/01/2017** à **12:32**

Bonjour,

J'ai signé en novembre un contrat de co-location pour 2 mois, renouvelé à nouveau pour 2 mois.
Cette location n'est pas déclarée au fisc et le " propriétaire" refuse l'accès au courrier (pas de nom sur la boite a lettres, ni possibilité APL)
L'appartement comporte 2 pièces mais pour accéder à ma chambre je dois traverser l'autre chambre, privant ainsi ma co-locatrice de toute intimité(et étant Stewart j'ai des horaires compliqués,réveils à 4h du matin très courants).
Le propriétaire ayant malgré cela loué la pièce du milieu à une jeune femme, il se permet, malgré que la totalité de l'appartement soit loué, de venir a l'heure du déjeuner avec des amis, laissant derrière lui la vaisselle sale, poubelles sans sacs plastiques, serviettes de bains mouillées en boule dans la sdb,de rentrer dans la chambre de la jeune fille lors de son sommeil. Malgré sa présence à Paris 3 jours/semaine, elle a finalement quitté les lieux.
Aujourd'hui c'est a moi qu'il ne veut pas renouveler le "contrat de location factice".
Je ne trouve pas d'autre appartement , que dois je faire ? Il veut me faire quitter l'appartement le 11 Janvier 2016.
Aidez moi s'il vous plait. Je fais beaucoup d'heures de vol pour mon travail et je n'ai que très peu de temps pour faire des démarches administratives .
Merci par avance
La foret

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés